

Bonnes fêtes à tous !

- ②-3 Réduire ses déchets
- ④ Etat des lieux du verre
- ⑤ Consignes de tri
- ⑥ Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

- ⑦ Le coin des enfants
- ⑧-9 Sacs jaunes : distributions et ramassages
- ⑩ Calendrier Tritou'mobile
- ⑪ Calendrier Epaves



Réduire ses déchets...

...en donnant ou en réutilisant

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, nous avons animé un atelier de récupération sur la déchetterie de Domérat. Lors de cette semaine, nous avons récupéré l'équivalent d'un camion de 20 m³ de divers objets du quotidien (chaises, meubles, vaisselles, vélos, électroménagers, bibelots, livres, jouets...) que nous avons ensuite donné à la communauté Emmaüs Abbé Pierre.

Au vu du succès de l'opération et de la demande des usagers, nous souhaitons reconduire cette action pour l'année 2013 de façon plus régulière.

Aussi, les ambassadrices de prévention seront présentes, aux dates ci-dessous, sur les déchetteries de Domérat et Prémilhat, afin de récupérer les objets dont vous souhaiteriez vous séparer et qui seraient encore en état de servir.



Dates	Lieu	Horaires
Samedi 19 janvier	Déchetterie de Prémilhat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 16 février	Déchetterie de Domérat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 16 mars	Déchetterie de Prémilhat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 13 avril	Déchetterie de Domérat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 25 mai	Déchetterie de Prémilhat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 22 juin	Déchetterie de Domérat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 26 octobre	Déchetterie de Prémilhat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 23 novembre	Déchetterie de Domérat	9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi 7 décembre	Déchetterie de Prémilhat	9h à 12h et de 13h30 à 18h

Les objets récupérés lors de ces dates seront donnés aux associations suivantes :

- Emmaüs Abbé Pierre : 26 rue du 14 juillet à Montluçon - 04 70 28 85 46
- Les chiffonniers Montluçonnais : 34 Av de l'Europe à Montluçon - 04 70 64 25 07
- Les petits bouchons : 1 rue du Progrès à Commentry - 04 70 64 54 07
- Pénélope : 355 Av du Président Auriol à Montluçon - 04 70 28 86 36

Vous pouvez aussi déposer vos objets, directement, auprès de ces associations. Renseignez-vous auprès d'elles pour connaître leurs jours et heures d'ouverture.



En donnant ses objets, on peut réduire sa quantité de déchets de 13 kg/hab/an.

...en apposant un autocollant "STOP PUB"



Chaque année, nous recevons environ **24 kg** de publicité par foyer. Vous pouvez donc exprimer votre souhait de ne plus les recevoir en apposant l'autocollant "STOP PUB" sur votre boîte aux lettres. Avec cet autocollant que vous trouverez joint à cet Infos tri, vous ne recevrez plus d'imprimés publicitaires tout en continuant d'avoir les bulletins des collectivités.

Opération foyers témoins

Qu'est-ce que c'est ?

Des foyers volontaires vont peser leurs déchets pendant 3 mois.

Comment cela se passe ?

Le premier mois, chaque foyer conserve ses pratiques mais pèse ses déchets.

Les mois suivants (2 mois), chaque foyer applique les gestes de prévention de son choix et continue à peser ses déchets.

Le SICTOM collecte et analyse les résultats. En comparant les résultats du premier mois à ceux des mois suivants, on peut mesurer l'effet des nouveaux gestes sur les déchets.

Les foyers témoins appliquent des gestes de prévention parmi les 10 gestes phares :

Geste n°1 : Choisir le bon produit et le bon conditionnement

Geste n°2 : Préférer les sacs réutilisables

Geste n°3 : Indiquer le STOP-PUB sur la boîte aux lettres

Geste n°4 : Limiter les impressions

Geste n°5 : Boire l'eau du robinet

Geste n°6 : Economiser les piles

Geste n°7 : Réutiliser ce qui peut l'être

Geste n°8 : Fabriquer du compost

Geste n°9 : Gestes alternatifs (faire ses yaourts,...)

Geste n°10 : Acquisition de poules

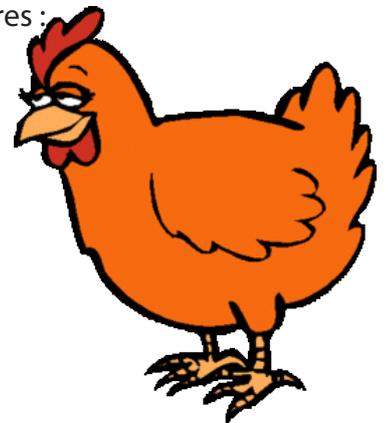
Pour ce 10ème et dernier geste, les familles volontaires s'engageront à prendre soin des poules fournies par le SICTOM et à mener un suivi des quantités de déchets évités pendant toute la durée de l'expérimentation.

De son côté le SICTOM assurera un soutien technique en planifiant des rencontres avec les foyers.

Une vingtaine de foyers sera retenue (en fin d'année 2013) en fonction de leur répartition géographique, de la composition des ménages et du type de logement.

Après la durée de l'essai, les foyers engagés, pourront témoigner de leur expérience afin d'encourager d'autres usagers du SICTOM à adopter les mêmes gestes au quotidien dans une démarche de prévention des déchets.

Si vous êtes intéressé pour devenir un foyer témoin, vous pouvez contacter Séverine GUERRIER au SICTOM au 04 70 64 23 80.



Etat des lieux du verre

LES PERFORMANCES

Moyenne nationale : 29.13 kg/hab/an
Moyenne départementale : 28 kg/hab/an
Moyenne SICTOM Région Montluçonnaise : 26.5 kg/hab/an
Nous nous situons donc bien en dessous de la moyenne nationale et départementale en terme de performance du tri du verre.

LES OBJECTIFS DU SICTOM

Récupérer 5 kg/hab/an en plus pour rattraper la moyenne nationale.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

Une densification massive du parc de verre.
En effet, des colonnes supplémentaires vont apparaître sur les communes. Vous serez avertis ultérieurement de leurs emplacements.



1 tonne de verre dans les **ordures ménagères** = **169.14 €/tonne**
(collecte + traitement + TGAP(Taxe Générale sur les Activités Polluantes))
1 tonne de verre en **tri sélectif** = **23.17 €/tonne**
(collecte - revente - soutien Eco Emballages)

Soit une **économie de 145.97 €** par tonne déviée dans la collecte sélective

Alors tous au tri !

Rappel des consignes de tri

Dans les points tri



COLONNE EMBALLAGES

- bouteilles et flacons en plastique,
- emballages métalliques,
- briques alimentaires,
- cartons, vidés de leur contenu.

COLONNE PAPIERS

- Revues,
- Journaux,
- Magazines,
- Publicités,
- Annuaire, débarrassés de leur film plastique.

COLONNE VERRES

- bouteilles,
- bocaux,
- pots, vidés de leur contenu et sans bouchon.

Dans les sacs jaunes



COLONNE EMBALLAGES

- bouteilles et flacons en plastique,
- emballages métalliques,
- briques alimentaires,
- cartons, vidés de leur contenu.



COLONNE PAPIERS

- Revues,
- Journaux,
- Magazines,
- Publicités,
- Annuaire, débarrassés de leur film plastique.

en mélange

Les D.A.S.R.I.

Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Définition selon le code de la santé publique :



Les DASRI désigne les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé et les agents chargés de l'élimination des déchets.

Les DASRI sont donc des déchets qui :

- soit présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou que l'on pense qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ; soit même en l'absence de risque infectieux relèvent de l'une des catégories suivantes :

- matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
- produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption,
- déchets anatomiques humains correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.

Que faut-il en faire ?

Il est interdit de jeter vos DASRI dans les poubelles ordures ménagères, dans les points tri ou dans les sacs jaunes.

Il existe plusieurs conteneurs à dispositions pour jeter vos DASRI sur les communes de :

- Commentry : contactez le CCAS de la ville de Commentry au 04 70 09 70 70,

- Désertines : contactez la mairie de Désertines au 04 70 02 34 40,

- Domérat : contactez les services techniques de Domérat au 04 70 64 03 31,

- Montluçon : contactez le service municipal de santé au 04 70 28 33 76.



Certaines pharmacies récupèrent également ces produits, alors rapprochez vous de votre pharmacien.

Labyrinthe

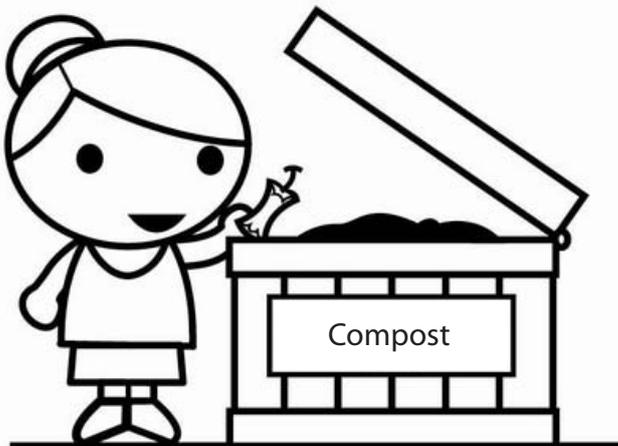
Quel chemin doivent emprunter les déchets fermentescibles pour atteindre le composteur ?



Trouve les 4 différences entre ces 2 insectes.



Coloriage



Distribution des sacs jaunes pour 2013

POUR LES COMMUNES DE : COMMENTRY, COSNE-D'ALLIER, DÉSERTINES, DOMÉRAT, HURIEL, LAVAULT-SAINTE-ANNE, MONTLUÇON, MONTMARSAULT, NÉRIS-LES-BAINS ET PRÉMILHAT.

Les distributions ne s'effectuent plus sur une même période, elles sont étalées sur toute l'année.

Aussi, **merci de venir uniquement lorsque vous n'avez plus de sacs. Il est inutile de venir à chaque distribution.**

Vous pouvez vous rendre sur n'importe quel lieu de distribution.

ATTENTION

Vos sacs vous seront remis, uniquement, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Désertines

Jeudi 10 janvier

Salle de Marmignolles
Place Gérard Philippe
10h-12h 13h30-16h30

Montluçon

Jeudi 24 janvier

Salle C26 côté médiathèque
Rue des Faucheroux
10h-12h 13h30-16h30

Domérat

Mercredi 6 février

Centre Albert Poncet
Bd Victor Hugo
10h-12h 14h-17h

Montluçon

Lundi 18 février

Salle Robert Lebourg
Rue de la Presle
10h-12h 13h30-16h30

Commentry

Jeudi 7 mars

Salle Fernand Lafanechère
Place de Stalingrad
10h-12h 13h30-16h30

Montluçon

Jeudi 21 mars

Salle C26 côté médiathèque
Rue des Faucheroux
10h-12h 13h30-16h30

Prémilhat

Jeudi 4 avril

Salle du conseil
Mairie
10h-12h 13h30-16h30

Hurriel

Mardi 16 avril

Maison du Temps Libre
39 rue des Remparts
9h-12h30

Lavault-Ste-Anne

Jeudi 18 avril

Salle du conseil
Mairie
10h-12h 13h30-16h30

Montmarault

Jeudi 30 mai

Pôle associatif
Rue André Messager
10h-12h 13h30-16h30

Cosne-d'Allier

Jeudi 13 juin

Salle derrière la
Mairie
10h-12h 13h30-16h30

Néris-les-Bains

Mardi 25 juin

Office du tourisme
Av Marx Dormoy
10h-12h 14h-16h30

Montluçon

Lundi 14 octobre

Salle Robert Lebourg
Rue de la Presle
10h-12h 13h30-16h30

Désertines

Jeudi 31 octobre

Espace François Mitterand
Rue Joliot Curie
10h-12h 14h-17h

Montluçon

Jeudi 14 novembre

Salle C26 côté Médiathèque
Rue des Faucheroux
10h-12h 13h30-16h30

Domérat

Jeudi 28 novembre

Centre Albert Poncet
Bd Victor Hugo
10h-12h 14h-17h

Commentry

Jeudi 12 décembre

Salle Fernand Lafanechère
Place de Stalingrad
10h-12h 13h30-16h30

Rappel

En dehors des permanences, vous pouvez retirer des sacs au SICTOM région Montluçonnaise
Rue du Terrier à Domérat, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un stock de sacs jaunes est aussi à votre disposition à la mairie de votre domicile.



Calendrier des sacs jaunes 2013

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
M 1	1	V 1		V 1		L 1	Domérat 1 14	M 1		S 1	
M 2		S 2		S 2		M 2	Domérat 2	J 2	Montluçon 6	D 2	
J 3	Montluçon 7/ Prémilhat	D 3		D 3		M 3		V 3		L 3	Huriel / Lavault 23
V 4		L 4	Domérat 1 6	L 4	Domérat 1 10	J 4	Montluçon 6	S 4		M 4	Cosne / Montmarault
S 5		M 5	Domérat 2	M 5	Domérat 2	V 5		D 5		M 5	
D 6		M 6		M 6		S 6		L 6	Huriel / Lavault 19	J 6	Montluçon 7/ Prémilhat
L 7	Domérat 1 2	J 7	Montluçon 6	J 7	Montluçon 6	D 7		M 7	Cosne / Montmarault	V 7	
M 8	Domérat 2	V 8		V 8		L 8	Huriel / Lavault 15	M 8		S 8	
M 9		S 9		S 9		M 9	Cosne / Montmarault	J 9	Montluçon 7/ Prémilhat	D 9	
J 10	Montluçon 6	D 10		D 10		M 10		V 10		L 10	Domérat 1 24
V 11		L 11	Huriel / Lavault 7	L 11	Huriel / Lavault 11	J 11	Montluçon 7/ Prémilhat	S 11		M 11	Domérat 2
S 12		M 12	Cosne / Montmarault	M 12	Cosne / Montmarault	V 12		D 12		M 12	
D 13		M 13		M 13		S 13		L 13	Domérat 1 20	J 13	Montluçon 6
L 14	Huriel / Lavault 3	J 14	Montluçon 7/ Prémilhat	J 14	Montluçon 7/ Prémilhat	D 14		M 14	Domérat 2	V 14	
M 15	Cosne / Montmarault	V 15		V 15		L 15	Domérat 1 16	M 15		S 15	
M 16		S 16		S 16		M 16	Domérat 2	J 16	Montluçon 6	D 16	
J 17	Montluçon 7/ Prémilhat	D 17		D 17		M 17		V 17		L 17	Huriel / Lavault 25
V 18		L 18	Domérat 1 8	L 18	Domérat 1 12	J 18	Montluçon 6	S 18		M 18	Cosne / Montmarault
S 19		M 19	Domérat 2	M 19	Domérat 2	V 19		D 19		M 19	
D 20		M 20		M 20		S 20		L 20	Huriel / Lavault 21	J 20	Montluçon 7/ Prémilhat
L 21	Domérat 1 4	J 21	Montluçon 6	J 21	Montluçon 6	D 21		M 21	Cosne / Montmarault	V 21	
M 22	Domérat 2	V 22		V 22		L 22	Huriel / Lavault 17	M 22		S 22	
M 23		S 23		S 23		M 23	Cosne / Montmarault	J 23	Montluçon 7/ Prémilhat	D 23	
J 24	Montluçon 6	D 24		D 24		M 24		V 24		L 24	Domérat 1 26
V 25		L 25	Huriel / Lavault 9	L 25	Huriel / Lavault 13	J 25	Montluçon 7/ Prémilhat	S 25		M 25	Domérat 2
S 26		M 26	Cosne / Montmarault	M 26	Cosne / Montmarault	V 26		D 26		M 26	
D 27		M 27		M 27		S 27		L 27	Domérat 1 22	J 27	Montluçon 6
L 28	Huriel / Lavault 5	J 28	Montluçon 7/ Prémilhat	J 28	Montluçon 7/ Prémilhat	D 28		M 28	Domérat 2	V 28	
M 29	Cosne / Montmarault			V 29		L 29	Domérat 1 18	M 29		S 29	
M 30				S 30		M 30	Domérat 2	J 30	Montluçon 6	D 30	
J 31	Montluçon 7/ Prémilhat			D 31				V 31			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
L 1	Huriel / Lavault 27	J 1	Montluçon 7/ Prémilhat	D 1		M 1	Domérat 2	V 1		D 1	
M 2	Cosne / Montmarault	V 2		L 2	Domérat 1 36	M 2		S 2		L 2	Huriel / Lavault 49
M 3		S 3		M 3	Domérat 2	J 3	Montluçon 6	D 3		M 3	Cosne / Montmarault
J 4	Montluçon 7/ Prémilhat	D 4		M 4		V 4		L 4	Huriel / Lavault 45	M 4	
V 5		L 5	Domérat 1 32	J 5	Montluçon 6	S 5		M 5	Cosne / Montmarault	V 5	Montluçon 7/ Prémilhat
S 6		M 6	Domérat 2	V 6		D 6		M 6		J 6	
D 7		M 7		S 7		L 7	Huriel / Lavault 41	J 7	Montluçon 7/ Prémilhat	S 7	
L 8	Domérat 1 28	J 8	Montluçon 6	D 8		M 8	Cosne / Montmarault	V 8		D 8	
M 9	Domérat 2	V 9		L 9	Huriel / Lavault 37	M 9		S 9		L 9	Domérat 1 50
M 10		S 10		M 10	Cosne / Montmarault	J 10	Montluçon 7/ Prémilhat	D 10		M 10	Domérat 2
J 11	Montluçon 6	D 11		M 11		V 11		L 11	Domérat 1 46	M 11	
V 12		L 12	Huriel / Lavault 33	J 12	Montluçon 7/ Prémilhat	S 12		M 12	Domérat 2	J 12	Montluçon 6
S 13		M 13	Cosne / Montmarault	V 13		D 13		M 13		V 13	
D 14		M 14		S 14		L 14	Domérat 1 42	J 14	Montluçon 6	S 14	
L 15	Huriel / Lavault 29	J 15	Montluçon 7/ Prémilhat	D 15		M 15	Domérat 2	V 15		D 15	
M 16	Cosne / Montmarault	V 16		L 16	Domérat 1 38	M 16		S 16		L 16	Huriel / Lavault 51
M 17		S 17		M 17	Domérat 2	J 17	Montluçon 6	D 17		M 17	Cosne / Montmarault
J 18	Montluçon 7/ Prémilhat	D 18		M 18		V 18		L 18	Huriel / Lavault 47	M 18	
V 19		L 19	Domérat 1 34	J 19	Montluçon 6	S 19		M 19	Cosne / Montmarault	J 19	Montluçon 7/ Prémilhat
S 20		M 20	Domérat 2	V 20		D 20		M 20		V 20	
D 21		M 21		S 21		L 21	Huriel / Lavault 43	J 21	Montluçon 7/ Prémilhat	S 21	
L 22	Domérat 1 30	J 22	Montluçon 6	D 22		M 22	Cosne / Montmarault	V 22		D 22	
M 23	Domérat 2	V 23		L 23	Huriel / Lavault 39	M 23		S 23		L 23	Domérat 1 52
M 24		S 24		M 24	Cosne / Montmarault	J 24	Montluçon 7/ Prémilhat	D 24		M 24	Domérat 2
J 25	Montluçon 6	D 25		M 25		V 25		L 25	Domérat 1 48	M 25	
V 26		L 26	Huriel / Lavault 35	J 26	Montluçon 7/ Prémilhat	S 26		M 26	Domérat 2	J 26	Montluçon 6
S 27		M 27	Cosne / Montmarault	V 27		D 27		M 27		V 27	
D 28		M 28		S 28		L 28	Domérat 1 44	J 28	Montluçon 6	S 28	
L 29	Huriel / Lavault 31	J 29	Montluçon 7/ Prémilhat	D 29		M 29	Domérat 2	V 29		D 29	
M 30	Cosne / Montmarault	V 30		L 30	Domérat 1 40	M 30		S 30		L 30	Huriel / Lavault 1
M 31		S 31				J 31	Montluçon 6			M 31	Cosne / Montmarault

Dimanche

Jours fériés

Seules les communes collectées tous les 15 jours en sacs jaunes sont indiquées sur ce calendrier. Il n'y a pas de calendrier pour les communes ramassées toutes les semaines, les jours de collecte restent inchangés.

Les collectes s'effectuent normalement les jours fériés sauf pour les collectes du 1er mai, du 25 décembre et du 1er janvier, veuillez contacter le SICTOM au

APPEL GRATUIT
N° VERT 0 800 500 271

Calendrier déchetterie mobile 2013

COMMUNES	DATES DE PASSAGES			
Archignat	mardi 12 mars	lundi 10 juin	vendredi 6 septembre	samedi 7 décembre
Arpheuilles-St-Priest	mercredi 20 février	mercredi 22 mai	mardi 20 août	mercredi 20 novembre
Beaune-d'Allier	mercredi 6 février	samedi 4 mai	mercredi 31 juillet	lundi 4 novembre
Bezenet	vendredi 25 janvier	samedi 20 avril	jeudi 18 juillet	lundi 21 octobre
Bizeneuille	samedi 12 janvier	lundi 8 avril	vendredi 5 juillet	mardi 8 octobre
Blomard	samedi 2 février	lundi 29 avril	lundi 29 juillet	mardi 29 octobre
Buxières-les-Mines	samedi 19 janvier	lundi 15 avril	mardi 9 juillet	mardi 15 octobre
Chamberat	samedi 16 mars	vendredi 14 juin	vendredi 13 septembre	mercredi 11 décembre
Chamblet	mercredi 9 janvier	vendredi 5 avril	mercredi 3 juillet	samedi 5 octobre
Chappes	mardi 29 janvier	mercredi 24 avril	samedi 20 juillet	jeudi 24 octobre
Chavenon	mercredi 30 janvier	jeudi 25 avril	lundi 22 juillet	vendredi 25 octobre
Chazemais	mardi 26 mars	lundi 24 juin	lundi 23 septembre	samedi 21 décembre
Colombier	mercredi 13 février	lundi 13 mai	mercredi 7 août	mardi 12 novembre
Courçais	samedi 23 mars	vendredi 21 juin	lundi 16 septembre	jeudi 19 décembre
Deneuille-les-Mines	vendredi 11 janvier	samedi 6 avril	jeudi 4 juillet	mercredi 2 octobre
Désertines	samedi 5 janvier	mardi 2 avril	vendredi 28 juin	lundi 30 septembre
Doyet	mercredi 23 janvier	vendredi 19 avril	mercredi 17 juillet	samedi 19 octobre
Durdat-Larequille	samedi 16 février	vendredi 17 mai	mercredi 21 août	mardi 26 novembre
Estivareilles	jeudi 3 janvier	jeudi 28 mars	mercredi 26 juin	mardi 24 septembre
Herisson	mercredi 16 janvier	jeudi 11 avril	samedi 13 juillet	vendredi 11 octobre
Huriel	vendredi 15 mars	samedi 15 juin	jeudi 12 septembre	vendredi 13 décembre
Hyds	lundi 11 février	vendredi 10 mai	samedi 3 août	jeudi 7 novembre
La-Celle	jeudi 14 février	mardi 14 mai	vendredi 9 août	samedi 9 novembre
La-Chapelaude	jeudi 14 mars	mercredi 12 juin	mercredi 11 septembre	samedi 14 décembre
Lamaids	mercredi 6 mars	mercredi 5 juin	mardi 3 septembre	mardi 3 décembre
La-Petite-Marche	samedi 23 février	vendredi 24 mai	vendredi 16 août	lundi 18 novembre
Lavault-Sainte-Anne	samedi 2 mars	lundi 3 juin	vendredi 30 août	vendredi 29 novembre
Lignerolles	lundi 4 mars	mardi 4 juin	samedi 31 août	lundi 2 décembre
Louroux-Bourbonnais	jeudi 17 janvier	vendredi 12 avril	vendredi 12 juillet	samedi 12 octobre
Louroux-de-Beaune	vendredi 8 février	lundi 6 mai	jeudi 1 août	mardi 5 novembre
Louroux-Hodement	lundi 14 janvier	mardi 9 avril	mardi 16 juillet	mercredi 9 octobre
Malicorne	mardi 12 février	samedi 11 mai	mardi 6 août	vendredi 8 novembre
Mazirat	mercredi 27 février	mardi 28 mai	mercredi 28 août	samedi 23 novembre
Mesples	lundi 18 mars	lundi 17 juin	samedi 14 septembre	mardi 10 décembre
Montvicq	samedi 9 février	mardi 7 mai	vendredi 2 août	mercredi 6 novembre
Murat	jeudi 31 janvier	vendredi 26 avril	mardi 23 juillet	samedi 26 octobre
Néris-les-Bains	lundi 18 février	mardi 21 mai	jeudi 29 août	mercredi 27 novembre
Quinssaines	vendredi 8 mars	jeudi 6 juin	lundi 9 septembre	mercredi 4 décembre
Ronnet	vendredi 15 février	mercredi 15 mai	samedi 10 août	mercredi 13 novembre
Saint-Angel	mardi 8 janvier	mercredi 3 avril	mardi 2 juillet	vendredi 4 octobre
Saint-Bonnet-de-Four	mardi 5 février	vendredi 3 mai	mardi 30 juillet	samedi 2 novembre
Saint-Désiré	lundi 25 mars	samedi 22 juin	mardi 17 septembre	vendredi 20 décembre
Saint-Eloy-d'Allier	vendredi 22 mars	jeudi 20 juin	mercredi 18 septembre	mercredi 18 décembre
Sainte-Therence	jeudi 28 février	samedi 1 juin	mardi 27 août	lundi 25 novembre
Saint-Fargeol	lundi 25 février	samedi 25 mai	mardi 13 août	vendredi 15 novembre
Saint-Genest	vendredi 1 mars	mercredi 29 mai	samedi 24 août	vendredi 22 novembre
Saint-Marcel-en-Marcillat	mardi 26 février	lundi 27 mai	mercredi 14 août	samedi 16 novembre
Saint-Marcel-en-Murat	vendredi 1 février	samedi 27 avril	vendredi 26 juillet	lundi 28 octobre
Saint-Martinien	samedi 9 mars	vendredi 7 juin	mardi 10 septembre	jeudi 5 décembre
Saint-Palais	mardi 19 mars	mardi 18 juin	samedi 21 septembre	lundi 16 décembre
Saint-Priest-en-Murat	lundi 28 janvier	mardi 23 avril	mercredi 24 juillet	mercredi 23 octobre
Saint-Sauvier	mercredi 13 mars	mardi 11 juin	samedi 7 septembre	lundi 9 décembre
Saint-Victor	vendredi 4 janvier	vendredi 29 mars	samedi 29 juin	mercredi 25 septembre
Sauvagny	mardi 22 janvier	mercredi 17 avril	samedi 6 juillet	vendredi 18 octobre
Sazeret	samedi 26 janvier	lundi 22 avril	vendredi 19 juillet	mardi 22 octobre
Teillet-Argenty	mardi 5 mars	vendredi 31 mai	lundi 2 septembre	samedi 30 novembre
Terjat	vendredi 22 février	jeudi 23 mai	samedi 17 août	mardi 19 novembre
Tortezais	lundi 21 janvier	mardi 16 avril	lundi 8 juillet	mercredi 16 octobre
Treignat	lundi 11 mars	samedi 8 juin	mercredi 4 septembre	vendredi 6 décembre
Vaux	mercredi 2 janvier	mercredi 27 mars	mardi 25 juin	samedi 28 septembre
Venas	mardi 15 janvier	mercredi 10 avril	lundi 15 juillet	jeudi 10 octobre
Verneix	lundi 7 janvier	samedi 30 mars	lundi 1 juillet	mardi 1 octobre
Vernusse	lundi 4 février	mardi 30 avril	samedi 27 juillet	mercredi 30 octobre
Vieure	vendredi 18 janvier	samedi 13 avril	mercredi 10 juillet	lundi 14 octobre
Villebret	mardi 19 février	samedi 18 mai	vendredi 23 août	jeudi 21 novembre
Viplaix	mercredi 20 mars	mercredi 19 juin	vendredi 20 septembre	mardi 17 décembre

Horaires d'ouverture : 10h-12h30 et 13h30-17h

Calendrier des épaves 2013

Archignat	23 mai 2013	
Arpheuilles-St-Priest	21 février 2013	3 octobre 2013
Beaune-d'Allier	7 février 2013	5 septembre 2013
Bezenet	10 janvier 2013	20 juin 2013
Blomard	14 mars 2013	19 septembre 2013
Chamberat	23 mai 2013	
Chamblet	10 janvier 2013	20 juin 2013
Chappes	13 juin 2013	
Chavenon	13 juin 2013	
Chazemais	4 juin 2013	
Colombier	7 février 2013	5 septembre 2013
Commentry	10 janvier 2013	20 juin 2013
Consne-d'Allier	13 juin 2013	
Courçais	4 juin 2013	
Deneuille-les-Mines	10 janvier 2013	20 juin 2013
Désertines	24 janvier 2013	4 juillet 2013
Domérat	24 janvier 2013	4 juillet 2013
Doyet	10 janvier 2013	20 juin 2013
Durdac-Larequille	21 février 2013	3 octobre 2013
Huriel	9 mai 2013	17 octobre 2013
Hyds	7 février 2013	5 septembre 2013
La-Celle	7 février 2013	5 septembre 2013
La-Chapelaude	24 janvier 2013	
La-Petite-Marche	11 avril 2013	14 novembre 2013
Lamaids	9 mai 2013	17 octobre 2013
Lavault-Sainte-Anne	21 février 2013	3 octobre 2013
Lignerolles	28 mars 2013	31 octobre 2013
Louroux-de-Beaune	7 février 2013	5 septembre 2013
Malicorne	7 février 2013	5 septembre 2013
Marcillat-en-Combraille	11 avril 2013	14 novembre 2013
Mazirat	28 mars 2013	31 octobre 2013
Mesples	23 mai 2013	
Montluçon	24 janvier 2013	4 juillet 2013
Montmarault	14 mars 2013	19 septembre 2013
Montvicq	7 février 2013	19 septembre 2013
Murat	13 juin 2013	
Néris-les-Bains	21 février 2013	3 octobre 2013
Prémilhat	9 mai 2013	17 octobre 2013
Quinssaines	9 mai 2013	17 octobre 2013
Ronnet	21 février 2013	3 octobre 2013
Saint-Angel	10 janvier 2013	20 juin 2013
Saint-Bonnet-de-Four	14 mars 2013	19 septembre 2013
Saint-Désiré	4 juin 2013	
Saint-Eloy-d'Allier	4 juin 2013	
Saint-Fargeol	11 avril 2013	14 novembre 2013
Saint-Genest	28 mars 2013	31 octobre 2013
Saint-Marcel-en-Marcillat	11 avril 2013	14 novembre 2013
Saint-Marcel-en-Murat	14 mars 2013	19 septembre 2013
Saint-Martinien	9 mai 2013	17 octobre 2013
Saint-Palais	23 mai 2013	
Saint-Priest-en-Murat	14 mars 2013	19 septembre 2013
Saint-Sauvier	23 mai 2013	
Saint-Victor	24 janvier 2013	4 juillet 2013
Sainte-Therence	28 mars 2013	31 octobre 2013
Sazeret	14 mars 2013	19 septembre 2013
Teillet-Argenty	28 mars 2013	31 octobre 2013
Terjat	11 avril 2013	14 novembre 2013
Treignat	23 mai 2013	
Vaux	4 juin 2013	
Verneix	24 janvier 2013	4 juillet 2013
Vernusse	14 mars 2013	19 septembre 2013
Villebret	28 mars 2013	31 octobre 2013
Viplaix	4 juin 2013	

Seuls les véhicules de particuliers sont concernés. Les caravanes, les bus, le matériel agricole ou autre, ainsi que les véhicules situés chez les garagistes ne sont pas concernés.

Pour des raisons de sécurité, veuillez nous signaler tous les véhicules fonctionnant au GPL.

Inscription :

Afin de pouvoir enregistrer la destruction du véhicule en préfecture, **vous devez vous présenter en mairie :**

- avec un **certificat de cession** du véhicule à se procurer auprès de la sous-préfecture.
- avec la **carte grise** du véhicule (si vous ne la possédez pas, la mairie vous fera remplir une attestation).

Vous serez prévenus, ultérieurement, du jour précis du ramassage.

Nous vous rappelons que tout véhicule doit être sorti la veille de la collecte, en évitant les dépôts sous les fils électriques et téléphoniques. (la collecte s'effectue à l'aide d'un camion grue).

Ce service est gratuit.



Prochaines ventes de compost

Samedi 2 mars et samedi 9 mars 2013

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
sur le site du SICTOM
Rue du Terrier - Givrette - Domérat

Réservé aux particuliers avec VL + remorque
Poids Lourds Interdits.

Merci de vous présenter avec un justificatif de domicile
ou une pièce d'identité.

LA RECETTE ASTUCIEUSE

"ANTI GASPI" AVEC LES RESTES DE FÊTE

Galettes de pommes de terre au saumon



Ingrédients pour 4 personnes :

600 g de pomme de terre type charlotte

50 g de beurre

150 g de saumon fumé

Sel poivre

Pour la sauce :

5 c.à.s de crème fraîche

1 c.à.c de moutarde

Sel, poivre et ciboulette

Eplucher les pommes de terre et les râper. Les réserver dans un torchon sans les rincer.

Faire fondre le beurre et retirer l'écume en surface. Verser ce beurre clarifié sur les pommes de terre, saler, poivrer et mélanger.

Dans 2 poêles antiadhésives, à feu moyen, déposer 6 tas de pommes de terre et aplatis à l'aide d'une spatule pour former des galettes. Laisser cuire 6 à 10 min par face. Réserver sur du papier absorbant.

Mélanger la crème, la moutarde, le sel, le poivre et la ciboulette ciselée.

Superposer les galettes avec le saumon et la crème (3 couches de galettes et 2 de saumon + crème). Server aussitôt, accompagné d'une salade de jeune pousse.

BON APPETIT !